

LE SERVICE EN CHIFFRES :

- **700** mètres linéaires de documents 
- **500** cartes postales 
- **2000** diapositives 
- **7000** photographies inventoriées 
- **500** plans 
- **1000** affiches 
- **70** fonds privés regroupant tous types de documents 
- plus de **1250** documents consultés depuis 2004, ... 

INFOS PRATIQUES

Hôtel de ville

55 rue du Maréchal Leclerc
94410 Saint-Maurice
Niveau rez-de-jardin (-1)

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h30 le vendredi)

Arrêt bus 111 - Mairie de Saint-Maurice ou métro ligne 8, arrêt Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort ou Charenton-Ecoles.

Ouvert à tous les publics : universitaires, chercheurs (recherches historiques ou scientifiques), généalogistes ou curieux.
Le service répond à toute demande écrite ou sur place après rendez-vous.

NB : la consultation des documents est gratuite. Elle s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité et dans le respect des règles de communicabilité.
Pour toute reproduction, n'oubliez pas de vous munir d'un appareil photographique numérique.

Pour nous contacter :

Téléphone : 01 45 18 80 75
Fax : 01 45 18 81 88
Courriel : archives@ville-saint-maurice.fr

Pour plus de précisions et le téléchargement du règlement de la salle de lecture :
www.ville-saint-maurice.com, rubrique « Mairie » puis « Archives-Documentation » et « Les archives ».

Valorisation Transmission
Citoyen Démocratie Droit Patrimoine
Mémoire Généalogie Histoire

SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION DE SAINT-MAURICE



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

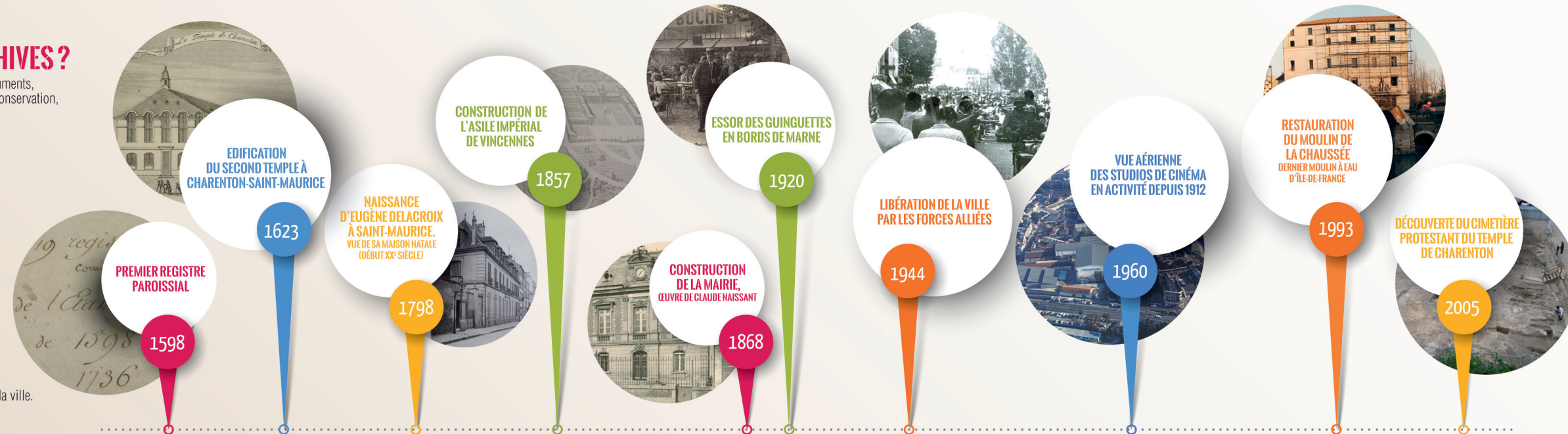
QUE SONT LES ARCHIVES ?

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support [...] »
(art. L.221-1 Code du patrimoine)

POURQUOI LES CONSERVER ?

- assurer la gestion des dossiers
- justifier des droits, preuves
- sauvegarder la mémoire locale

Les documents conservés traduisent les activités des élus et les domaines de responsabilité de la commune. Les archives ont vocation à permettre le droit de regard du citoyen mais également à faire valoir ses droits. Dans un second temps, elles permettent de retracer l'histoire de la ville.



ACTIVITÉS DU SERVICE

COLLECTE :

- versements des services
- prise en charge de dépôts, dons, legs (n'hésitez pas à nous contacter)
- l'Histoire de Saint-Maurice c'est vous !

CONSERVATION et CLASSEMENT :

- réalisation d'inventaires
- analyse et description des fonds
- rédaction d'instruments de recherche

COMMUNICATION et VALORISATION :

- accueil des chercheurs en salle de lecture
- conception d'expositions, notamment dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine
- rédaction d'articles pour le Saint-Maurice Info
- visite des nouveaux habitants
- interventions dans les écoles
- accompagnement des services de la ville lors des manifestations communales

Les archives antérieures à 1940 sont déposées aux Archives départementales du Val-de-Marne. De même, les registres d'état-civil (1598-1902) numérisés sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://archives.cg94.fr>